

Lundi 28 mai 2018, n° 268

info

Journal pour les membres de la CNAV

La Ruche-NE



 **cnav**
Chambre neuchâteloise
d'agriculture et de viticulture

Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier
☎ 032 889 36 40, Fax 032 889 36 39
💻 www.cnav.ch, cnav@ne.ch
IDE CHE-101.411.062 TVA

 **cnav**
Chambre neuchâteloise
d'agriculture et de viticulture

Informe...

Nous vous informons de la tenue de la première sélection des Gruyères AOP de Neuchâtel le jeudi 21 juin 2018. Cette première sélection s'inscrit dans une vision à long terme de promouvoir ce fromage. Cette dégustation en partenariat avec l'interprofession du Gruyère ainsi que Neuchâtel Vins et Terroir est composé d'un jury de parlementaires fédéraux, de journalistes ainsi que de gastronomes qui éliront le Gruyère AOP pour l'année 2018. Ils se baseront sur les résultats des fromageries qui ont obtenu plus de 19 points en moyenne sur l'année 2017. Nous avons la chance d'avoir 7 fromages qui vont être soumis au jury.

Nous avons demandé à la Commission cantonale de la faune de continuer la chasse aux sangliers, ceci afin de réduire les dégâts occasionnés aux herbages et cultures. Nous avons bon espoir que l'arrêté sur la chasse réponde aux attentes du monde agricole. Le SFFN n'a malheureusement pas pu compter sur l'appui de réfugiés pour 2018 dans le cadre des rebouchages de trous notamment dans les pâturages. Une nouvelle demande sera établie pour l'année prochaine.

La CNAV a pris part à deux visites d'entreprises formatrices pour les enseignants du cycle 3. Ainsi près de 80 enseignants ont pu prendre part après une partie générale, à la visite des exploitations de MM. David Zanon et Raymond Beguin. Le projet s'inscrit dans le plan d'action pour l'avenir de la formation professionnelle et de la faire connaître. Les échanges ont été enrichissants et ont permis d'expliquer les réalités du métier d'une part mais aussi de l'important de la qualité et de la provenance des produits. Nous remercions les deux entreprises qui ont joué le jeu pour une première expérience.

Nous vous informons que M. Gilles Aeschlimann va quitter ses fonctions afin de relever un nouveau défi, à savoir reprendre la succession de M. Pierre-Alain Berliani en tant que directeur adjoint à l'EMTN. Après plus de 13 ans d'activité professionnelle à satisfaction nous ne pouvons que regretter son départ, toutefois à titre personnel, nous pouvons nous réjouir de cette promotion qui assurera un engagement de tous les instants dans le champ professionnel dans lequel nous évoluons. Nous lui souhaitons plein succès et auront l'occasion de le rencontrer durant nos différentes collaborations.

CNAV – Yann Huguelit

Engagement d'employés étrangers

Entrée en vigueur de l'art. 121a de la Constitution, initiative de 2014, période d'application du 1^{er} juillet 2018 au 1^{er} janvier 2020.

Une nouvelle règle d'engagement sera mise en place dès le 1^{er} juillet 2018. Selon le Service de l'emploi, un nouveau processus d'engagement de personnel devra être respecté.

Selon l'art. 121a. de la Constitution fédérale, si le taux de chômage fédéral d'un corps de métier est de plus de 8%, il figurera sur une liste du SECO (fin avril).

Si l'employeur figure sur cette liste, il aura l'obligation de faire une annonce de demande de personnel à l'ORP via le Service de l'emploi et il donne l'exclusivité pendant 5 jours à ces services pour lui trouver un employé suisse. Le délai passé, il pourra engager la personne de son choix. De plus, il n'aura aucune obligation d'engagement ! L'obligation concerne juste l'annonce de recherche de personnel.

Les procédures d'annonces se feront par un site Internet (Jobroom).

Des informations complémentaires vous seront adressées ultérieurement.

Informe...

Avec nous, vous choisissez au cas par cas : privée ou demi-privée !

En hôpital, souhaitez-vous davantage de confort et d'intimité, ainsi que le libre choix du médecin ?

Agrisano élargit son panel de produits d'assurance et vous propose, en collaboration avec Helsana, une assurance complémentaire d'hospitalisation.

Avec l'assurance complémentaire Hospital Flex vous décidez au plus tard lors de votre admission à l'hôpital, si vous préférez la division commune, demi-privée ou privée. Hospital Flex se démarque des assurances complémentaires d'hospitalisation onéreuses et elle peut être conclue dès le 1^{er} juillet 2018.

Nous nous tenons à votre disposition pour des compléments d'information à ce sujet ou pour toutes questions concernant vos assurances.

Mmes Laetitia Balossi et Christelle Oppliger, ☎ 032 889 36 50

Nous vous rappelons que pour les marchés de bétail, l'apport de bête inscrite en estivage doit être impérativement transférée sur la BDTA principale (exploitation à l'année) le jour avant de l'amener au marché de bétail afin d'éviter des historiques incorrects.

Dernièrement une nouvelle version du navigateur Firefox a été mise à jour et elle peut bloquer l'extension Silverlight, utilisée pour accéder à la BDTA ou Anitrade. L'accès aux applications basées sur Silverlight ne fonctionne actuellement presque que via Internet Explorer.

En tenant compte de cette situation, Identitas a développé dans les dernières semaines une nouvelle version de l'application Anitrade qui sera utilisable sans l'extension Silverlight. La nouvelle version est en fonction depuis la semaine du 22 au 25.05.2018.

Les utilisateurs d'Anitrade vont constater de légères différences du site web. Par contre, le guidage utilisateur ainsi que les fonctionnalités n'ont pas changé, ils vont encore se trouver dans les parties habituelles de l'écran.

En cas de questions, vous pouvez vous adresser au helpdesk au 0848 222 400 ou par courriel à info@agatehelpdesk.ch. Ou appelez la CNAV au 032 889 36 30.



Contrôles d'été

La campagne de contrôles d'été a déjà démarré avec les mandats IP-Suisse Biodiversité. Les contrôles PER débuteront prochainement et seront coordonnés avec des contrôles labels et PLVH pour les agriculteurs concernés. Merci de préparer les documents prouvant que vous remplissez les exigences des programmes concernés.

Carnet des prés / des champs

Nous rappelons que le carnet des prés (zone herbagère) ou le carnet des champs (zone de culture) sont des documents importants dans le cadre des PER. Les indications concernant le travail du sol, le semis/plantation, les soins aux cultures, les dates de récolte (moisson, fauche, pâture), les rendements, ainsi que l'utilisation des engrais et des phytosanitaires (y compris traitement plante par plante) doivent y être enregistrées.

Pour d'autres informations concernant les PER vous pouvez consulter les Règles techniques PER 2017, ainsi que le résumé des exigences PER, sur notre site internet www.cnav.ch, onglet "Partenaires" puis "ANAPI".

Dégâts de campagnols

Le comité ANAPI a récemment discuté de la possibilité d'accorder des dérogations individuelles pour des exploitations fortement touchées par des dégâts de campagnols. En accord avec le SAGR, il a été décidé que ces exploitations pourront faire des demandes pour ne pas comptabiliser des achats de fourrages exceptionnels en 2018 dans le Suisse-Bilanz 2018 (qui sera bouclé en début d'année 2019).

Suite aux récoltes, le secteur vulgarisation de la CNAV s'occupera de publier un formulaire de demande de dérogation dans le Bulletin Info.

Récolte de laine 2018

L'association "Laines d'ici" invite les éleveurs de moutons à apporter la laine de la tonte de ce printemps :

- **Le vendredi 15 juin 10h – 16h** au centre régional de la laine à Cernier.
- **Le vendredi 15 juin 14h – 17h** à la FRI à Courtemelon (bâtiment en face de l'entrée principale). Contact : Raymond Gétaz : ☎ 032 426 59 71.
- **Le samedi 16 juin 10h – 16h** au Centre Equestre Equinoxe à Chavannes-s/Ors. Contact : Yvette Janin : ☎ 077 448 71 05.

La laine doit être triée et de bonne qualité (ne pas mélanger les laines de différentes couleurs, enlever la laine des pattes et du ventre. La laine ne doit pas être mouillée. Seule une laine sans résidu de paille, foin et autres matières indésirables peut être travaillée !), les sacs (en papier ou en jute) doivent être soigneusement étiquetés (nom de l'éleveur et race de moutons) et fermés.

Laines d'ici récolte plus de 4 tonnes de laine chaque printemps, merci de respecter ces consignes afin de nous faciliter le travail du tri.

Pour répondre aux exigences de l'Office vétérinaire fédéral, nous avons besoin de votre no BDTA. Nous avons également besoin de vos coordonnées bancaires pour le paiement de la laine.

Attention ! La plus grande partie de la laine récoltée sera acheminée à la FIWO à Amriswil qui après l'avoir taxée paiera directement chaque éleveur.

La FIWO fait des panneaux et du feutre d'isolation, des duvets, coussins, matelas ainsi que de l'engrais. Les éleveurs qui participent à la démarche ont la possibilité de se fournir en laine d'isolation à un prix préférentiel.

	<u>Prix /kg</u>
<u>Laines d'ici</u>	
<i>Laine de très bonne qualité, valorisée par Laines d'ici</i>	2.00
<u>FIWO</u>	
<i>Laine pour la FIWO, toutes races + BIO (certificat BIO indispensable) entre</i>	0.80 / 1.20
<i>Laine non triée et restes de tonte</i>	0.35

Si vous avez besoin d'un tondeur n'hésitez pas à appeler Cyril Chevalley ☎ 079 319 33 36.

Pour tout renseignement complémentaire : ☎ 079 810 62 54 Valérie Thiébaud

Lors de cette journée, profitez de venir visiter notre Centre régional de la laine et découvrez toutes les créations et possibilités (décoration, habillement, isolation...) que nous offre cette noble matière.

Au plaisir de vous rencontrer lors de cette journée de récolte de la laine !


Laines d'ici

La clôture du maïs dans les zones sensibles est soutenue financièrement par Fr. 275.- l/ha. Les conditions d'octroi restent les suivantes :

- Participation sur base volontaire.
- Le champ doit se situer dans la zone concernée : district de Boudry (ouest du Merdasson et nord de l'Autoroute jusqu'à la forêt) et le territoire des communes de Rochefort, Brot-Dessous et Noiraigue.
- Clôture à 2 fils (20 et 40 cm du sol) pour également lutter contre le blaireau.
- Clôture posée, en service et bien entretenue.
- Batterie suffisamment puissante.
- Annonce de la pose de la clôture et de la demande de soutien financier auprès de la CNAV grâce au formulaire qui suit.
- Paiement de l'indemnité en fin d'année.
- Pour rappel, les dégâts potentiels restent indemnisés par l'Etat de Neuchâtel.
- Le contrôle de la clôture correcte des champs n'est pas systématique, mais effectué au gré des taxations et par les gardes auxiliaires présents dans le terrain.
- Les gardes professionnels et auxiliaires sont à disposition sur appel d'agriculteurs pour faire sortir rapidement les sangliers potentiellement entrés dans les champs clôturés.

Par sa signature, l'exploitant s'engage à respecter les conditions décrites plus haut.

Au contraire, l'annulation du soutien et des sanctions reste réservée.

Le formulaire d'annonce doit être retourné à la CNAV, Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier, fax 032 889 36 39,  cnav@ne.ch, au plus tard à fin juin.

✂ -----

Formulaire d'inscription pour soutien à la clôture de maïs dans la zone concernée	
Nom :	Prénom :
Domicile :	
Nom et emplacement de la parcelle :	
Surface :	Date de semis :
Nom et emplacement de la parcelle :	
Surface :	Date de semis :
IBAN :	Nom de la banque :
Ou	
N°postal :	
Date et signature :	

Horaire d'été au Centre collecteur de Montmollin

En raison de la diminution du personnel disponible, le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) étend la période de l'horaire spécial d'été et vous informe que **du 18 juin au 31 août 2018** l'horaire du Centre collecteur des déchets carnés à Montmollin sera modifié comme suit :

- Lundi à vendredi : ouvert de 08h00 à 12h00 ; **fermé l'après-midi.**
- Samedi et dimanche, ainsi que les jours fériés : fermé. Le centre peut exceptionnellement être ouvert mais uniquement sur appel et seulement pour le gros bétail (par exemple, bovins foudroyés).

Afin de faciliter les opérations de prise en charge des cadavres, nous vous prions de contacter par téléphone le responsable du centre à chaque fois qu'un cadavre de bovin ou d'équidé doit y être amené.

N° tél. du centre collecteur de Montmollin : ☎ 032 731 12 85

Par ailleurs, nous vous rappelons que les trappes pour réceptionner les cadavres de petits animaux (anciennement situées à l'entrée du centre) ne sont plus fonctionnelles. Les cadavres de petits animaux de plus de 10 kg doivent aussi être amenés pendant les heures d'ouverture du centre. Seuls les cadavres de petits animaux de moins de 10 kg peuvent être déposés en dehors des heures d'ouverture dans le container prévu à cet effet et situé à l'entrée du centre.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration et avec nos salutations les meilleures.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires



Mobilier de bureau

Suite à une réorganisation de nos bureaux, nous n'avons malheureusement que peu d'espace pour diverses chaises et tables. Ainsi si des personnes sont intéressées, nous donnons les objets suivants :

- 2 chaises de bureau
- 6 chaises
- 2 tables (70 cm / 180 cm)
- 2 tables (80 cm / 180 cm)
- 1 table (80 cm / 130 cm)
- 1 bureau (80 cm / 160 cm)

Veillez nous contacter au ☎ 032 889 36 40 pour plus d'informations.

CNAV



Inscriptions des taureaux au concours d'automne 2018



La FNIB en collaboration avec le syndicat d'élevage des Ponts-de-Martel & Brot-Plamboz et la CNAV organisent le samedi 1^{er} septembre 2018 le concours de taureaux à l'Anim'Halle des Ponts-de-Martel.

Nous informons les éleveurs de la Fédération d'élevage que tous les reproducteurs mâles nés avant le 1^{er} mars 2018 doivent être expertisés lors du concours.

Seuls seront admis des taureaux ayant une ascendance prouvée et répondant aux exigences édictées par la fédération d'élevage. Les taureaux restent pointés avec le système habituel. Chaque section aura son champion.

Pour l'inscription, les certificats d'ascendance des taureaux sont à envoyer à la CNAV, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier, **jusqu'au mercredi 25 juillet 2018 dernier délai.**

Merci de vérifier si le nom et l'adresse complète du propriétaire actuel de l'animal figurent bien sur le CAP.

Les éleveurs de taureaux de race Simmental, domiciliés dans le canton du Jura et le Jura bernois, sont également tenus à y participer.

Les propriétaires qui souhaitent vendre leur taureau sont priés de nous le signaler lors de l'inscription.

FNIB – CNAV



Réorganisation du service de l'agriculture

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le service de l'agriculture (SAGR) fonctionne selon une nouvelle organisation que le Conseil d'État a validée en 2016. Initiée dans le cadre du programme de réformes structurelles de l'État, la réorganisation s'est mise en œuvre progressivement en s'appuyant notamment sur plusieurs départs en retraite. Auparavant composé de six entités, le SAGR n'en compte désormais plus que quatre.

La fusion des domaines « Améliorations foncières » et « Équipements agricoles » a donné lieu à la création de l'office des améliorations structurelles dirigé par M. Nicolas Jeanrichard. L'office des paiements directs a été repris par M. Patrick Vaudroz au 1^{er} janvier dernier. La structure d'Evologia reste quant à elle identique. Enfin, le nouvel office de la viticulture et d'agroécologie intègre les aspects phytosanitaires ainsi que la gestion de la station viticole de l'État, avec son nouveau directeur, M. Johannes Rösti, dès le 1^{er} juillet 2018.

Formation de la paysanne : offre 2018-2019 dans l'Arc jurassien

Afin de répondre aux besoins spécifiques de la paysanne en matière de formation, l'ECE Arc jurassien, conduite par la FRI à Courtemelon et Loveresse et l'EMTN de Cernier offre notamment des cours modulaires. Suivis en emploi, ces cours permettent aux participantes d'acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à la conduite de l'entreprise agricole, mettre en valeur les produits et prestations de l'exploitation, gérer des branches de production choisies, développer des activités annexes et entretenir des relations efficaces avec les nombreux partenaires de l'agriculture. Ils permettent également d'acquérir des compétences professionnelles pour la gestion du quotidien.

Le brevet fédéral de paysanne bénéficie d'une reconnaissance tant sur le plan professionnel que légal. Ainsi, il permet de remplir les exigences requises pour l'obtention des paiements directs ou d'aide à l'investissement. Ce brevet peut être le point de départ pour une cheffe d'exploitation agricole.

Les personnes intéressées sont invitées à participer à l'une des séances d'information suivantes : **Mardi 26 juin 2018, 20h00, FRI, Courtemelon** ou **Mercredi 27 juin 2018, 20h00, EMTN, Cernier**

De plus amples informations sont également disponibles sur le site www.frij.ch.

Informations : www.frij.ch

Fondation Rurale Interjurassienne, Pierre-André Odiet, 032 420 74 20
pierre-andre.odiet@frij.ch

Inscription : jusqu'au 30 juin 2018, à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint

✂-----

Inscription à retourner à

Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtemelon

jusqu'au **30 juin 2018**

Nom : _____ Prénom : _____ Née le : _____

Adresse : _____ NPA, Localité : _____

Tél. : _____ Natel : _____ E-mail : _____

Nom de jeune fille : _____ Origine : _____ Canton : _____

N° AVS : _____ 1^{ère} profession : _____

S'inscrit aux(x) module(s) suivant(s) (marquer d'une croix le(s) module(s) concerné(s)) :

Famille et société

Alimentation et préparation de repas

Droit rural

Comptabilité agricole

Pour l'obtention du brevet fédéral de paysanne

En formation à la carte (cocher ce qui convient)



Fête la Terre à Cernier les 25 et 26 août 2018

Au vu du succès lors des deux dernières années, l'UPN a décidé de reconduire la tenue d'un stand. Nous vendrons tresses, pains, taillaules et gâteaux à la crème.

Pour la bonne marche de cette vente, nous avons besoin de votre savoir-faire afin de confectionner ces diverses pâtes levées. Si vous êtes intéressées, annoncez-vous auprès de votre présidente de groupe. D'avance un grand merci pour votre intérêt.

Torrée des familles 2018

Pour célébrer de façon plus décontractée les 75 ans de l'UPN, le Comité central et le Comité cantonal ont le grand plaisir de vous inviter à une torrée géante !

Quand ? : Le dimanche 9 septembre 2018 dès 11h00 (maintenu en cas de mauvais temps)

Où ? : Chez Denis Monnet, Rothel 2 au Mont de Travers (suivre panneaux "Fête Moissons")

Pour qui ? : Toutes les membres UPN et leur famille ! (Tout le monde est le-la bienvenu-e)

Comment ? : L'UPN offrira les saucissons ; chaque participant se charge d'amener son pain et ses salades ; les groupes régionaux concocteront de délicieux desserts et les boissons peuvent être achetées sur place car nous profiterons de l'infrastructure en place pour la "Fête des Moissons".

Inscription ? : Afin de prévoir les quantités de saucissons et de desserts, merci de vous inscrire jusqu'au 25 août auprès de votre présidente de groupe, en précisant le nombre d'adultes et d'enfants.

Les présidentes transmettent ces informations à Vanessa Renfer, ✉ Rafour 9, 2073 Enges, ou par mail 📧 : v.renfer@bluewin.ch.

Les membres individuelles s'inscrivent directement auprès de Vanessa Renfer.

Natacha Stauffer

Prochaines éditions de la Ruche

Le prochain bulletin La Ruche sera envoyé courant du mois de septembre 2018. Le délai de remise des articles et/ou informations sera communiqué aux présidentes de groupe ultérieurement par e-mail. Vous pouvez toujours nous faire parvenir vos articles à *la CNAV par e-mail* 📧 cnav@ne.ch, ou par fax : 032 889 36 39, merci d'avance.

Voyage du 75^{ème} anniversaire de l'UPN aux Pays-Bas

Cette année, nous avons décidé de partir en voyage au printemps pour découvrir les magnifiques paysages fleuris de la Hollande.

Le 23 avril, tôt le matin, départ pour une longue route en car. Les régions défilent : Besançon – Epinal – Metz – Luxembourg – Namur – Bruxelles – jusqu'à Nieuwerkerk où se trouve notre hôtel.

2^{ème} jour, c'est tôt le matin que nous partons pour Aalsmeer. Nous visitons la gigantesque halle de 100 ha qui abrite un marché de vente aux enchères de fleurs coupées en gros et de plantes vertes. Depuis une passerelle en hauteur, nous avons une vue imprenable sur cet univers. D'interminables trains de chariots chargés de fleurs de toutes les variétés possibles et de couleurs éblouissantes circulent en tout sens, pour rejoindre les quais de chargements. 3'500 personnes travaillent dans cet établissement commercial ; ce qui est très important pour la région.

Suite de la matinée, visite d'Amsterdam, célèbre pour son réseau de canaux en toile d'araignée, ses maisons de briques rouges, hautes et étroites, avec ces 600'000 vélos où les cyclistes débarquent de tous les côtés et ils ont la priorité. Parmi les endroits les plus connus, la place du Dam avec le Palais Royal, la Place de la Monnaie, le marché aux fleurs, le Rokin, nous dégustons un excellent repas dans un restaurant du cœur historique. L'après-midi, nous prenons le bateau pour naviguer à travers les multiples canaux : la meilleure manière d'admirer les façades de ces maisons typiques, les ponts (la ville en procède 1'600), la vieille ville ainsi qu'une partie de son port.

3^{ème} jour départ pour Bergambacht ; visite d'une ferme d'élevage de 500 vaches laitières et de cochons dans la région de Gouda. L'agricultrice nous présente son exploitation par le biais d'un film et tout le processus de la fabrication du fromage de Gouda. Nous visitons la fromagerie ainsi que la cave suivies de la ferme. Après le repas de midi, nous nous dirigeons vers Lisse pour la visite du jardin extraordinaire de Keukenhof. Celui-ci est construit autour du château. Les tulipes, les jacinthes, les narcisses fleurissent en abondance au gré des 32 ha et 15 km de sentiers. Nous nous laissons emporter par la beauté du lieu, de ces tableaux de parterre printaniers où l'harmonie de couleur est féérique. Les expositions de fleurs et plantes se succèdent dans les pavillons dont la plus belle exposition d'orchidées et de Lys d'Europe. Moment très intense pour nous tous dans ce lieu enchanté et en harmonie avec les chants d'oiseaux.

4^{ème} jour ; promenade en bateau sur les canaux au milieu des pépinières. Nous découvrons Boskoop, une immense zone horticole et arboricole de 17 km². Ce centre fournit principalement des plantes et des arbres ornementaux aux pépiniéristes, ceux-ci finiront dans les espaces publics et les jardins du monde entier.

« Les plantes sont l'âme du jardin »

L'après-midi, nous profitons de faire un tour de ville de Rotterdam, qui est quelquefois comparée à New York, avec son architecture futuriste et son « petit Manhattan ».

Nous profitons du soleil pour réaliser une croisière commentée dans le Port de Rotterdam. Il accueille plus de 30'000 bateaux de haute mer et s'étend sur plus de 30 km avec des pyramides de containers de chaque côté. Le commerce international est très important, il est le deuxième plus grand port du monde.

5^{ème} jour ; le 27 avril, tout le Pays-Bas est en fête, car c'est la célébration du roi Guillaume Alexandre.

Et pour toute l'équipe, le retour s'annonce déjà chez les Helvètes.

Un grand merci à l'entreprise de transport Favre, notre chauffeur, Jacques, ainsi que nos guides en Hollande, Catherine et Albert, pour nous avoir fait découvrir ce beau pays. Nous nous sommes baladés à travers ces magnifiques campagnes bordées de multiples canaux, de troupeaux de moutons et de vaches qui embellissent le paysage. Je tiens à remercier toutes les participantes et tous les participants pour les bons moments d'échange et de partage tout au long de ce voyage ainsi que l'excellente ambiance et la bonne humeur qui ont régné au sein du groupe. Merci à tous et je vous souhaite un bel été. Recevez toutes et tous mes amicales pensées.

Suzanne Gfeller



JAB

CH-2053 Cernier

Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année

Recette teinture mère de sureau

Vous avez besoin : d'1 litre d'eau de vie de pomme ou poire (fruits à pépins) et de 100 gr. de fleurs de sureau.

1) Mettez dans une bouteille teintée verte ou brune et laissez 3 semaines derrière la fenêtre au soleil.

2) Récupérez dans une bouteille, le jus obtenu. Puis remettez dans une petite bouteille pour obtenir des gouttes.

La recette est prête, prenez 15-20 gouttes matin et soir en cas de rhume, toux, maux de gorges dans un peu d'eau. Également pour éviter les sinusites, à prendre en cure tous les matins ou lors des premiers signes de refroidissement. Pour les enfants demi-dose.

Groupe UPN du Val-de-Travers

Le samedi 16 juin 2018 se déroulera l'Absinthe en fête à Boveresse Venez découvrir la richesse et la diversité des absinthes, en les dégustant chez les distillateurs directement et profitez de visiter les musées. Infos sur : www.absintheenfete.ch.

Aussi ce jour-là, la randonnée de l'absinthe. Infos sur : www.routedelabsinthe.com.

Lors de cette journée de fête, nous serons présentes au temple de Boveresse pour y tenir un stand de confectons sucrées, salées, petite restauration et boissons.

Au plaisir de vous rencontrer pour partager un moment gourmand.



Espace campagne prépare l'événement 2018

Lieu : Anciens Abattoirs, La Chaux-de-Fonds

Date : Samedi et dimanche 29-30 septembre 2018

Programme : Marché Paysan, animations pour petits et grands et restauration.

Afin que notre marché soit animé et varié, nous recherchons encore des personnes qui désirent tenir un stand présentant leur artisanat (principalement non-alimentaire). Stand de marché monté à l'intérieur du bâtiment : Fr. 40.-(1 jour)/ Fr. 60.-(2 jours).

Renseignements auprès de M. Jean-Yves Robert ☎ 078 805 10 66.

Le Comité Espace Campagne